

02 oct 2009 -12:49

Conseil des ministres du 2 octobre 2009

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 2 octobre 2009, sous la présidence du Premier ministre Herman Van Rompuy.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 2 octobre 2009, sous la présidence du Premier ministre Herman Van Rompuy.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

02 oct 2009 -12:49

Appartient à Conseil des ministres du 2 octobre 2009

Beliris

Lancement d'un concours de projets pour l'aménagement de la place de l'Europe au rond-point Schuman

Lancement d'un concours de projets pour l'aménagement de la place de l'Europe au rond-point Schuman

Le Conseil des ministres a autorisé Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et présidente de Beliris (*), à conclure un marché de consultance pour le recueil de données, l'accompagnement et la coordination relatifs à l'organisation d'un concours international de conception de projets pour l'aménagement de la place de l'Europe au rond-point Schuman et ses abords, à Bruxelles.

Ce réaménagement, financé par Beliris, consistera notamment en la mise en souterrain du flux de circulation passant actuellement en surface au niveau du rond-point, tout en veillant à protéger les zones d'habitation, ainsi que la réalisation du Plan lumière pour l'ensemble du quartier Léopold-Schuman.

(*) L'accord de coopération Beliris a été signé le 15 septembre 1993 entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale et prévoit diverses initiatives destinées à promouvoir le rôle de capitale et de ville internationale de Bruxelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

02 oct 2009 -12:49

Appartient à [Conseil des ministres du 2 octobre 2009](#)

Assurance obligatoire soins de santé

Intervention personnelle pour six nouvelles prestations

Intervention personnelle pour six nouvelles prestations

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe l'intervention personnelle pour six nouvelles prestations en oncologie médicale, hématologie et endocrinologie.

Les six nouvelles prestations sont les suivantes :

- Consultation au cabinet du médecin spécialiste en oncologie médicale (102270),
- Consultation au cabinet du médecin accrédité spécialiste en oncologie médicale (102292),
- Consultation au cabinet du médecin spécialiste, porteur du titre professionnel particulier en hématologie clinique (102314),
- Consultation au cabinet du médecin spécialiste accrédité, porteur du titre professionnel particulier en hématologie clinique (102336),
- Consultation au cabinet du médecin spécialiste, porteur du titre professionnel particulier en hématologie et oncologie pédiatriques (102351),
- Consultation au cabinet du médecin spécialiste accrédité, porteur du titre professionnel particulier en hématologie et oncologie pédiatriques (102373).

L'intervention personnelle est fixée à 40 % des honoraires pour les bénéficiaires sans régime préférentiel.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

02 oct 2009 -12:49

Appartient à Conseil des ministres du 2 octobre 2009

Titres-repas

Agrément des éditeurs des titres-repas électroniques

Agrément des éditeurs des titres-repas électroniques

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'amendement à l'avant-projet de loi portant des dispositions sociales diverses, qui crée la base juridique pour l'agrément des éditeurs des titres-repas électroniques.

Dans la Déclaration de politique générale du 18 mars 2008, les partenaires du gouvernement se sont engagés à introduire les titres-repas électroniques dans les cadre de la simplification administrative. Le 17 juin 2009, le Conseil des ministres avait déjà à ce propos donné son feu vert en première lecture et fixé le cadre réglementaire pour les titres-repas électroniques.

Si les titres-repas satisfont à certaines conditions, ils ne sont pas considérés comme salaire et ne sont dès lors pas pris en compte dans le calcul des cotisations sociales. Une de ces conditions est qu'ils doivent être édités par un éditeur agréé.

Le projet d'amendement vise à créer la base juridique pour encadrer les conditions et procédures à respecter par les éditeurs agréés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

02 oct 2009 -12:49

Appartient à [Conseil des ministres du 2 octobre 2009](#)

Agence fédérale de contrôle nucléaire

Désignation des membres et du président du Conseil d'administration de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire

Désignation des membres et du président du Conseil d'administration de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal désignant les membres et le président du Conseil d'administration de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN).

Sont désignés membres pour une durée de six ans :

- Mme Cecilia Vermeulen
- Mme Simonne Creyf
- M. Marc Leemans
- M. Sven Vaneycken
- M. Philippe Bouko
- M. Antonio Caci
- M. Marc Boeykens
- M. Jean-François Thimus
- M. Philippe De Sadeleer, nommé président.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

02 oct 2009 -12:49

Appartient à Conseil des ministres du 2 octobre 2009

Redistribution du travail dans le secteur public

Application du régime de la semaine volontaire de quatre jours et du départ anticipé à mi-temps au Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Application du régime de la semaine volontaire de quatre jours et du départ anticipé à mi-temps au Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui rend applicable le régime de la semaine volontaire de quatre jours et du départ anticipé à mi-temps aux membres du personnel du Centre fédéral d'expertise des soins de santé, à l'exception des experts.

Le projet d'arrêté royal exécute l'article 2, 2e alinéa de la loi du 10 avril 1995 relative à la redistribution du travail dans le secteur public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

02 oct 2009 -12:49

Appartient à Conseil des ministres du 2 octobre 2009

Assurance obligatoire soins de santé

Agréation des kinésithérapeutes pour l'intervention de l'assurance obligatoire

Agréation des kinésithérapeutes pour l'intervention de l'assurance obligatoire

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juin 2005 fixant les critères et les modalités de sélection des kinésithérapeutes agréés qui obtiennent le droit d'accomplir des prestations qui peuvent faire l'objet d'une intervention de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Ce projet, soumis à l'avis de la Commission de planification de l'offre médicale, relève le nombre minimum de prestations pour kinésithérapeutes actifs à 500 par an. Ce seuil est l'un des critères qui détermine quels kinésithérapeutes donnent droit à l'intervention de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités. Le seuil d'activité vise à indiquer dans quelle mesure un kinésithérapeute qui démarre va exercer son métier à titre principal.

(*) du 20 juin 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>